Coopération Cameroun-FIDA

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)

Sous la co-tutelle du MINADER et MINEPIA

IFAD
Investing in rural people

0005

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°...../AMI/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/CN/SPM/RAF/2020 DU 09 SEP 2020 POUR LA SÉLECTION DES CABINETS D'AUDIT EN VUE DE L'AUDIT INTERNE DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT AGROPASTORAL DES JEUNES (PEA-Jeunes) POUR LES EXERCICES 2020 ET 2021

Financement : Accord de prêt FIDA N° 2000001964 CM- code PTBA D1416

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Cameroun a signé le 12 février 2015 l'Accord de Prêt N°2000000758 avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) pendant une période de 6 ans divisée en deux cycles de financement de trois ans chacun pour un montant total de 67 millions de dollars USD dont 9,9 millions USD pour la contrepartie du Gouvernement. L'amendement à l'accord de financement a été signé le 09 décembre 2019 et porte le N° 2000001964.

À l'issue de l'accord conclusif relatif à l'évaluation de la stratégie et du programme-pays, la recommandation 3 avait été formulée. Celle-ci visait à assurer que les financements atteignent rapidement et pleinement les populations ciblées, en accélérant le démarrage et la mise en œuvre des interventions et en rationalisant les coûts de fonctionnement. À cet effet, l'État du Cameroun devrait faire un contrôle plus strict sur la gestion fiduciaire des projets, en particulier sur les dépenses de fonctionnement, en mettant en place la fonction d'auditeur interne et un comité d'audit en plus des audits externes annuels, comptable et financier. Cette recommandation a d'une part donné lieu au renforcement du rôle du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) dans le suivi des projets et d'autre part à l'implication de la Cellule des Audits et des Analyses des Impacts (CAAI) dudit ministère dans le suivi du PEA-Jeunes.

En juin 2019, le MINEPAT a désigné une équipe d'auditeurs composée d'un chef de mission et de deux membres chargée de la mise en œuvre de la fonction d'audit interne au sein du PEA-Jeunes. Cette équipe a réalisé une première mission d'audit de la performance financière, comptable, organisationnelle et technique du programme pour la période 2016 à fin mars 2019.

La dernière mission conjointe FIDA-gouvernement de supervision du PEA-Jeunes du 02 au 13 décembre 2019 a recommandé de recruter un cabinet en charge de l'audit interne trimestriel du PEA-Jeunes au vu des insuffisances notées sur le contrat et le rapport d'audit

interne afin de faire évoluer la mission actuelle de la CAAI vers une mission de revue qualité des rapports d'audits rédigés par de services de prestations externes.

II- OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objet la présélection des cabinets d'audit admis à concourir à la Demande de Propositions (DDP) subséquent pour la réalisation de l'audit interne du PEA-Jeunes pour les exercices 2020 et 2021. Les Termes de Référence (TdR) de la mission d'audit interne peuvent être consultés à la Cellule Nationale de Coordination et de Gestion (CNCG) du PEA-Jeunes aux jours ouvrables (de lundi à vendredi) de 09H00 à 15H30.

III- PARTICIPATION

La participation au présent AMI est ouverte aux cabinets d'audit camerounais ou étrangers ayant une expérience avérée en audit comptable et financier des projets et programmes financés par les bailleurs de fonds internationaux.

IV- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont légalement installés et qualifiés pour exécuter les services et déposer un dossier constitué de deux enveloppes dont une comportant le dossier administratif (enveloppe A) et l'autre le dossier technique (enveloppe B) :

- ✓ **Le dossier administratif constitué de pièces suivantes en original ou en copies légalisées datant de moins de trois (03) mois :** *(i) pour les nationaux :* une lettre de motivation précisant que le cabinet a l'intention de soumissionner à la Demande de Propositions (DDP) s'il est présélectionné ; l'adresse (plan et attestation de localisation) et la raison sociale du soumissionnaire, les statuts ou textes qui justifient l'existence du soumissionnaire ; l'accord de groupement s'il y a lieu ; une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du soumissionnaire ; une copie certifiée conforme délivrée par le service des impôts des deux documents ci-après en cours de validité : carte de contribuable et attestation de non-redevance ; une attestation de soumission à la CNPS délivrée pour le présent avis à manifestation d'intérêt ; une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP pour le présent avis à manifestation d'intérêt ; l'autorisation de vérification des références dûment signée du responsable principal du cabinet ou du mandataire du groupement de cabinets. *(ii) pour les étrangers :* Registre de Commerce, attestations de non redevance fiscale et de non faillite ;
- ✓ **Un dossier technique comprenant :** une note de présentation du cabinet avec domaines d'activités faisant ressortir les expériences générales en audit et spécifiques en matière d'audit des projets, les références concernant l'exécution de contrats analogues avec pièces justificatives (noms des clients, copies des contrats montrant les objets des prestations, PV des réceptions et attestations de bonne exécution et autres documents pertinents) et les CV détaillés du personnel clés.

N.B. : Pour chaque membre du personnel : copies certifiées des diplômes, CV daté et signé, attestation de disponibilité datée et signée.

V- CRITÈRES DE QUALIFICATION

V.1. Critères éliminatoires

- ✓ Dossier administratif incomplet ou falsifié après épuisement du moratoire de 48 heures ;
- ✓ Absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP et qu'aucune procédure n'est en cours contre lui au MINMAP ;
- ✓ Note technique inférieure à 80 points sur 100.

V.2. Critères de préqualification

Les critères de préqualification en vue de la constitution de la liste restreinte sont les suivants :

CRITÈRES	POINTS
Présentation de l'offre	**05 points**
Les Références du Cabinet	**60 points**
Expériences générales (Audit des projets de développement)	*20 points*
Expériences spécifiques pertinentes pour la mission (Audit des projets financés par des Institutions Financières Internationales)	*40 points*
CV du personnel clé	**35 points**
Chef de mission : Expert-comptable Diplômé	*25 points*
Deux (2) Auditeurs séniors (Comptables et Financiers)	*10 points*
TOTAL	**100 points**

Au maximum six (06) cabinets ayant obtenu une note minimale de 80 points sur 100 seront retenus et invités à répondre à une Demande de Proposition pour la suite de la procédure.

Seules les soumissionnaires qui auront réalisé le score technique minimum requis (80/100) seront pris en compte.

VI- REMISE DES OFFRES

Le Coordonnateur National du PEA-Jeunes, invite les cabinets intéressés à déposer leurs manifestations rédigées en Français ou en Anglais en quatre **(04)** exemplaires (un original et trois **(03)** copies) marqués comme tels à la Cellule Nationale de Coordination et de Gestion du Programme (CNCG), sise à Bastos, descente face entrée Hôtel MEUMI Palace, B.P 35 157 Yaoundé Tél. : (237) 222 20 90 90 - FAX : (237) 222 21 91 87; Email : contact@pea-jeunes.org au plus tard **quatorze jours calendaires** après la date de publication du présent avis à 14 heures et portant la mention :

« APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°0005/AMI/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/CN/SPM/RAF//2020 DU 09 SEP 2020 POUR LA SÉLECTION DES CABINETS D'AUDIT EN VUE DE L'AUDIT INTERNE DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT AGROPASTORAL DES JEUNES (PEA-Jeunes) POUR LES EXERCICES 2020 ET 2021 »

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

VII-. PUBLICATION DES RÉSULTATS

La publication de la Demande de Proposition (DDP) tiendra lieu de publication des résultats du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt.

Fait à Yaoundé, le 09 SEP 2020

LE COORDONNATEUR NATIONAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE Fonds International Pour Le Développement Agricole PEA-Jeunes MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

BELA TOMO Alfred

AMPLIATIONS :

- **ARMP (pour publication et archivage) ;**
- **Cameroon Tribune (pour publication) ;**
- **Bureau Pays FIDA pour le site ;**
- **Archive ;**
- **Affichage.**